



COMMUNIQUE D'INFORMATION

Systeme d'Informations sur les Armes (SIA)

Sur instruction du Ministère de l'Intérieur, le nouveau Système d'Informations sur les Armes (SIA) est entré en vigueur depuis le mois de février 2022.

Afin de faciliter aux chasseurs l'accomplissement des formalités déclaratives de création du compte se rapportant à ce système qui fonctionne par internet, la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard, en étroite collaboration avec le Service des Polices Administratives de la Préfecture du GARD, met en place un service d'assistance et d'aide personnalisée aux chasseurs qui sera ouvert à partir du 1^{er} mars 2022.

Ce service qui est gratuit aux chasseurs adhérents de la Fédération, va fonctionner sur rendez-vous (*).

Pour tout renseignement vous devez contacter le 04 66 62 49 14

(*)

RAPPEL DES PIÈCES ADMINISTRATIVES ET INFORMATIONS REQUISES DANS LE CADRE DE L'ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES SIA

Vous devrez vous présenter à l'heure précise du rendez-vous fixé, muni obligatoirement des pièces administratives suivantes :

- **Pièce d'Identité en cours de validité (CNI ou Passeport ou Titre de séjour).**
- **Justificatif de domicile daté de moins de 3 mois.**
- **Permis de chasser.**
- **Validation du permis de chasser au titre de la campagne cynégétique en cours.**
- **Liste des armes détenues :**

(FABRICANT/MODELE/CALIBRE/N° DE SERIE/DATE D'ACQUISITION)

Il vous appartiendra de communiquer également un numéro de téléphone portable et une adresse internet.

Tél : 04 66 62 49 14

@ : permisdechasser@fdc30.fr